

COMMUNE D'ARDON

Nombre en exercice	: 15
Nombre de présents	: 11
Votants	: 14

SÉANCE DU 13 MARS 2017
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mars 2017 s'est réuni à la mairie d'ARDON en séance ordinaire, le 13 mars 2017 à 20h30, sous la présidence d'Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire.

Membres présents : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE (Maire), Jean-Paul ROCHE (1^{er} adjoint), Guy LASNIER (2^e adjoint), Véronique FAUVE (3^e adjoint), Jean-Claude DALLOT, Anne REAU, Marylène URBANIAK, Gaël VERRIER, Nathalie FROUX, Sylviane CHEVRIER et Michel TATIN.

Membres absents ayant donné pouvoir : André RAIGNEAU (4^e Adjoint) ayant donné pouvoir à Véronique FAUVE, Marc VILLAR ayant donné pouvoir à Marylène URBANIAK, Odile KOPP-HABERT ayant donné pouvoir à Michel TATIN.

Membre absent : Monique BILLOT.

Secrétaire de séance : Madame Marylène URBANIAK

Début de séance : 20h35

Fin de séance : 23h35

ALIENATION DE CHEMINS RURAUX

Rapporteur : Guy LASNIER, Adjoint au Maire

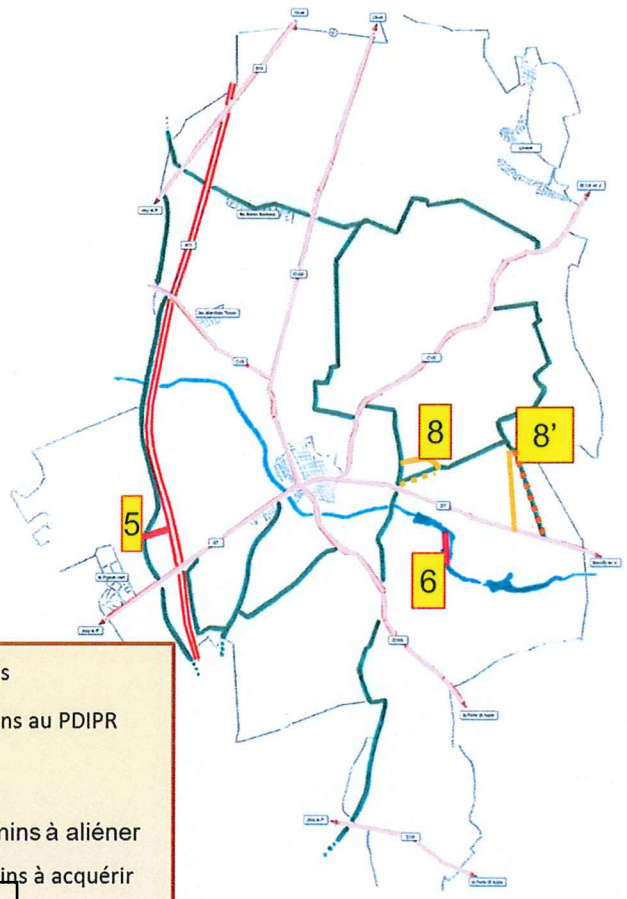
Dans le cadre de son étude sur les chemins ruraux, Monsieur Lasnier informe le Conseil municipal que deux chemins coupés lors de la construction de l'autoroute A71 n'ont plus aucune utilité possible, et ne permettent aucun maillage ultérieur. Ils peuvent donc être aliénés, et être proposés à la vente aux riverains.

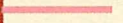

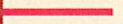

Par ailleurs, deux chemins ruraux ont été déplacés au fil du temps, et la commune souhaite, en accord avec les propriétaires concernés, rendre le cadastre cohérent avec la réalité. Pour ces derniers, l'échange n'étant plus permis, il y aura lieu de procéder à 2 opérations vente-achat.

Les chemins concernés sont les suivants :

- le chemin des Terres de la Grangerie à Ardon (tronçon ouest)
- le chemin inclus dans le domaine du Petit Bois
- les chemins de Villarceau (à échanger)

- 5 - Ch. des Terres de la Grangerie à Ardon tronçon Ouest
- 6 – Ch. inclus dans Petit Bois
- 8 et 8' – Chemins de Villarceau à échanger



 Routes
 Chemins au PDIPR
 Chemins à aliéner
 Chemins à acquérir


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 045-214500068-20170313-20170313022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2017
 Publication : 17/03/2017
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :
AUTORISE Madame le Maire à lancer les procédures d'aliénation et les enquêtes publiques nécessaires pour les chemins ruraux présentés.

[Signature]

Le Maire
 Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE

 *[Signature]*



Ainsi fait et délibéré
 les jour, mois et an ci-dessus.
 Pour extrait certifié conforme.
 A Ardon, le 14 mars 2017